

Le Québec révoque l'obligation de vaccination pour les professionnels de santé

Article rédigé par *aubedigitale.com*, le 23 novembre 2021

La résistance porte ses fruits : Début novembre, le gouvernement de la province canadienne du Québec a annoncé qu'il mettait fin à la vaccination obligatoire des professionnels de santé.

Au début du mois de novembre, pas moins de 12 805 employés du système de santé de la province n'étaient toujours pas vaccinés. Le ministre de la Santé, Christian Dubé, s'est étonné qu'un nombre aussi élevé d'entre eux aient refusé de se faire vacciner. Mais les personnes entièrement vaccinées sont tout aussi susceptibles de transmettre le virus à d'autres personnes, ce qui annule la nécessité des vaccins et des cartes de santé.

Le gouvernement a donc revu sa copie, non pas de son plein gré, mais par nécessité, car il n'avait pas le choix face à la fermeté des professionnels de santé non vaccinés.

Toutefois, les personnes non vaccinées doivent désormais se soumettre à des tests de dépistage périodiques et perdent le droit à leur « prime de rétention », un paiement destiné aux employés qui restent dans l'entreprise jusqu'à une certaine date. Les employés nouvellement embauchés sont toujours tenus d'être vaccinés.

Sans cela, les autorités sanitaires du Québec auraient dû risquer de graves difficultés dans les soins médicaux et infirmiers de base.

<https://www.aubedigitale.com/le-quebec-revoque-lobligation-de-vaccination-pour-les-professionnels-de-sante>